



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Objet :

CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION « L'HISTOIRE DES SPORTS EQUESTRES DANS LES JEUX OLYMPIQUES, DE L'ANTIQUITE A PARIS 2022

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le cinq octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAI, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Patrick BOYKIN, Claude MAQUIS, Dominique DURAND.

Ont donné pouvoir : 5

Caroline DE SAZILLY	à	Bertrand MENIGAULT
Maëlys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWYNTER
Noëlle MARTIN	à	Françoise GUYARD-CASTANET
Alexandre RUECHE	à	Stéphanie BANCAL

Absence : 0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Caroline BOUIS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES : 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

CONSIDERANT la nécessité d'établir les modalités d'organisation de l'exposition « L'Histoire des sports équestres dans les Jeux Olympiques, de l'Antiquité à Paris 2024 » qui se déroulera à la bibliothèque de Bailly du 24 janvier au 7 février 2024,

CONSIDERANT la convention en annexe,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Bertrand MENIGAULT, Adjoint au Maire en charge de la Culture et des Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention pour l'organisation de l'exposition « l'Histoire des sports équestres dans les Jeux Olympiques, de l'Antiquité à Paris 2024 » ;

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY le 12 octobre 2023

Le Maire



Jacques ALEXIS